

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

MARCHE DE RÉALISATION ET INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L’EXPOSITION

**« Faux et faussaires »**

SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

**LOT N°3 : CONCEPTION ET REALISATION - ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE**

**Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d’ouvrage :**

**Service à compétence nationale Archives nationales**

**59 rue Guynemer**

**90001**

**Pierrefitte-sur-Seine**

**93383 Saint-Denis**

**Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique :**

**Monsieur le Directeur des Archives nationales par intérim**

**Comptable assignataire des paiements :**

**Le chef du département comptable ministériel**

**Mode de consultation :**

**Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique**

1. **DISPOSITIONS LIMINAIRES**

## Objet

## Le présent lot 3 du marché a pour objet la mise en place des réseaux électriques et la conception et la réalisation de la mise en lumière de l’exposition *Faux et faussaires* qui se tiendra aux Archives nationales, à l’hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, du 15 octobre 2025 au 2 février 2026.

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d’exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents provenant principalement des Archives nationales ou empruntés à des services d’archives publiques, des musées, des collectionneurs privés français ou étrangers. Les documents seront présentés sur cimaises ou en vitrines.

Cette exposition s’inscrit dans le cadre de la politique d’action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) définit plus particulièrement les prestations nécessaires au lot 3 du marché, relatives à la conception et la réalisation de l’éclairage et les clauses spécifiques qui y sont assujetties. Le présent CCTP a donc pour objet de décrire d’une manière aussi précise que possible la nature et la position des prestations à exécuter.

## Propos de l’exposition

Objet d’étude pour les sciences historiques et sociales, le faux est d’abord le produit d’une intention délictueuse. C’est comme tel qu’il se travestit, et sous ses habits controuvés qu’il est poursuivi.

De fait, la fabrication de faux – faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçon de marchandise – accompagne avec constance l’histoire des sociétés humaines. Rien qu’en France, la matière ne manque pas… Faussaires et forgeries prospèrent dans des domaines sans cesse plus divers, alors que s'instaurent de tierces instances entre les hommes : garantie d'origine de la marchandise, valeur faciale de la monnaie, authenticité d'un titre légal. Le rapide développement moderne, et surtout contemporain, de moyens d’information dispensant tout un chacun d’aller vérifier à la source est à l’origine de l’extraordinaire prolifération des « fake news » visant à façonner l’opinion publique dans le sens d’intérêts plus ou moins avouables.

Dès l’invention de la monnaie, l’autorité qui la frappait dut s’opposer à ceux qui, espérant créer à bon compte de la valeur, en faussaient le titre ; et ce n’est pas l’ébouillantage promis aux contrefacteurs médiévaux, puis la décapitation, qui retinrent d’entrer dans cette dangereuse et profitable carrière ! À moindre risque, un Bojarski y gagna même, dans les années 60’, une sorte de renommée.

Le faux en écriture publique fut de tout temps vigoureusement traqué et condamné par l’autorité dont la légitimité était ainsi engagée. Toutefois, dans certaines circonstances, les enjeux de paix publique et, dans les sociétés démocratiques, l’impératif moral de justice, ne rendent-ils pas le faux tolérable, voire recommandable ? C’est ainsi qu’on peut considérer les faux papiers fabriqués par les résistants durant les moments les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale.

La pratique de la contrefaçon commerciale est plus variée dans ses effets, mais part d’un même point : l’usurpation de brevet ou de façon. Mais si le produit contrefait nuit toujours au créateur original, il peut contenter un acheteur flatté par l’envie que suscite sa garde-robe, tandis que le médicament falsifié ne satisfait qu’illusoirement le malade qui y accroche son espoir de recouvrer la santé…

Les arts n’échappent pas à la forgerie, et si l’excellence du talent requis des faussaires rend l’aventure plus rare, les affaires ayant défrayé la chronique ne manquent pas : de la tiare prétendue du satrape Saïtapharnès à de trop pittoresques tanagras, des faux Rodin à d’inconnus Vlaminck, c’est autant de chef-d’œuvres d’habileté manuelle qui ont mis sur la sellette la crédibilité des experts, la fortune de collectionneurs ou la réputation de conservateurs.

Pas de faussaire sans dupe ! Le dupé, celui dont la vigilance est trompée et dont la crédulité, parfois, étonne… De ce duo on peut faire un trio puisqu’il faut y ajouter le représentant des organes de lutte et de répression que la société tente d’adapter en permanence : police, douanes, répression des fraudes, syndicats professionnels, justice interviennent pour faire tomber les faussaires. Ils s’adjoignent des experts, qui engagent leur réputation, et, grâce à des technologies de plus en plus pointues, dévoilent les falsifications, sachant qu’il existe et existera sans doute toujours une marge d’erreur…

L’antidote au faux, la « méthode critique », a fait beaucoup pour permettre de progresser aux hommes qu’anime le souci de la Vérité. Le *discrimen veri,* « moyen de distinguer l’authentique » est, sans aucun doute, toujours d’actualité. Entrez, regardez, lisez … et faites preuve « d’esprit critique » au meilleur sens du terme !

## Lieux d’exécution

L’exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l’hôtel de Soubise à Paris, sis 60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris et plus particulièrement :

* + - Premier étage, salle des Gardes : 274 m² (entièrement munie d’un grill technique pour l’éclairage)
    - La chapelle : 48 m² (équipée d’un grill technique) ;
    - La cour de Soubise, le palier de part et d’autre de l’escalier au 1er étage.

Contraintes propres aux sites de l’exposition

L’exposition est installée dans la Salle des Gardes (274 m²) au premier étage de l’hôtel de Soubise. Le seul mode d’accès au premier étage de l’hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l’escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d’un passage de sécurité, par le titulaire du lot 1, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d’exposition.

L’accès au site de l’hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

* + - Accès obligatoire par la porte d’entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m ;
    - Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d’entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris ;
    - Une fois dans la cour de l’hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d’entrée de l’hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche ;
    - L’escalier d’honneur comprenant 40 marches ;
    - Une fois l’escalier gravi, accès obligatoire par la porte d’entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des Gardes est équipée d’un plafond technique pour l’éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d’un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La salle des Gardes commandant l’accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, tant que cela est possible et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d’exposition pendant le travail de construction sur site.

La Chapelle est équipée de trois rails techniques (HSP 365 cm), d’une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l’exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l’ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

La manutention, le montage et le démontage de l’ensemble des structures, etc. à l’intérieur de l’hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00). L’entreprise favorisera le mardi, jour de fermeture au public, pour les livraisons et manutention dans les espaces d’accueil et les escaliers.

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Avant le début du chantier, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l’assistant de prévention des Archives nationales.

L’hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d’installation de l’exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

## Les acteurs du projet

Les acteurs de ce projet sont :

* Le département à l’action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe de documentation qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l’atelier de montage et d’encadrement qui assure le montage et l’accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques.

Responsables : M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions, Mme Marine BENOIT-BLAIN, commissaire technique de l’exposition, M. Jérôme POLITI, responsable de l’atelier de muséographie, M. Raymond DUCELIER, technicien d’art.

Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification

* Le commissariat scientifique de l’exposition est assuré par : Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des fonds aux Archives nationales, Aude Rœlly, cheffe du département Exécutif et Législatif aux Archives nationales, Arnaud Manas, chef du service du patrimoine historique et des archives, à la Banque de France.
* La conception scénographique et graphique ainsi que le suivi de réalisation du projet sont assurées par l’agence Græphème (scénographe mandataire) et Camille Guitton (graphiste). L’agence Græphème sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché. Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Le titulaire travaillera en collaboration étroite avec la scénographe et la graphiste de l’exposition qui veilleront à ce que la mise en œuvre de la mission respecte les impératifs techniques et esthétiques de l’exposition.

## Calendrier d’exécution

Le calendrier prévisionnel d’exécution est annexé au présent CCTP (Annexe n°10\_Calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de coordination indiquée au CCAP. **Il sera ainsi demandé aux entreprises des différents lots de joindre un planning précis de leurs interventions sur le site.**

## Généralités

Les entreprises sont consultées pour l’ensemble de ces prestations. Sauf précisions contraires définies dans le présent CCTP, les prescriptions énumérées ci-après s’appliquent à tous les ouvrages ayant la même destination. Elles seront de ce fait incluses, sans réserve ni limites, dans le prix global et forfaitaire.

Avant toute exécution, le titulaire du marché devra vérifier toutes les cotes indiquées sur les documents graphiques qui lui seront remis.

**Matériel**

Le matériel devra être obligatoirement normalisé et devra porter la norme NF ou la marque USE dans tous les cas où les normes UTE en prévoient l'attribution ainsi que le marquage CEM et l’estampille CE ou équivalent..

Les appareils en location seront de première qualité et en parfait état de fonctionnement. Leur tenue au feu et caractéristiques seront conformes à l’usage prévu et aux emplacements où ils seront installés.

1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS

## Champ des prestations

Note : Les Archives nationales ont déjà sur site un réseau de rails d’alimentation, ainsi qu’un stock de matériel d’éclairage. L’entreprise doit utiliser le matériel sur place et ne fournir qu’une petite quantité de matériel complémentaire et des consommables.

Le câblage sera réalisé conformément aux normes en vigueur.

Il y a lieu de se rapprocher de l’entreprise de construction (lot n°1 agencement) pour les passages des câbles. Une grande attention doit être mise en œuvre quant à la propreté des raccordements (goulottes, couleurs…).

Le présent lot comprend :

* La fourniture du matériel d'éclairage complémentaire ;
* La pose, les réglages et le raccordement des appareils d’éclairages sous la direction de la maîtrise d’œuvre ;
* La fourniture, la pose des filtres et accessoires ;
* La fourniture, la pose, et l’alimentation de rails complémentaires ;
* Le déplacement et repositionnement des éclairages de sécurité (BAES) dans les salles d’exposition ;
* La maintenance pendant la durée de l'exposition ;
* En fin d’exposition, la dépose du matériel d'éclairage et rangement dans les zones de stockage du musée.

L'entreprise s'engage à exécuter les ouvrages selon les règles de l'art et les normes en vigueur dans ce type de bâtiment.

**L'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des spécifications décrites dans ce lot notamment :**

* **Type, photométrie, caractéristiques, accessoires des appareils d'éclairage ;**
* **Type, puissance, photométrie et marque des lampes.**

Pour l'implantation exacte des appareils d'éclairage, l'entreprise doit se référer aux plans fournis.

En l'absence d'informations suffisantes données par les plans, l'implantation des appareils d'éclairage se fera en présence de la scénographe.

Les réglages comprennent : l’orientation des appareils, le filtrage (gélatine ou verre) et différents petits travaux de finition.

Le prestataire est tenu d’organiser sa mission en coordination avec les autres lots, particulièrement en ce qui concerne l’élaboration du calendrier de montage, en particulier le lot 1 Agencement, pour les alimentations des cimaises construites au centre de la salle d’exposition, et le lot 4 – Fourniture du matériel audiovisuel.

La majorité des œuvres sont sur papier. **Éclairage à 50 lux maximum.**

**Allumage :**

Le circuit d’alimentation de tous ces dispositifs est connecté sur le circuit général des éclairages de l’exposition. Il s’allume et s’éteint avec les éclairages de l’exposition.

**Localisation et quantité**

Carnet de plans lumière et électrique et plans de détails scénographiques.

Le prestataire est invité à consulter le cahier de plans et élévations du lot n°1 afin de comprendre l’intégration des éclairages dans l’exposition.

L’entreprise devra vérifier les alimentations électriques existantes dans cette salle et prévoir le câblage nécessaire pour les rails.

## Liste des points d’intervention (CF DPGF)

**III-1 RÉGLAGES**

**Mise en place et réglage des appareils :**

Les Archives nationales mettent à disposition le parc d’éclairages dédié aux expositions :

* 161 cadreurs CIZ, Procédés Halliers, 75 W, 12 V, 3 lentilles, 4 couteaux, dont 17 mutés en version LED 10W, 4000K
* 15 cadreurs LED Syclop 25w 18/42° SPX
* 7 Projecteurs asymétriques à volets, Procédés Hallier halogènes équipées en led R7S
* 15 loupis dimmables orientables 40°

III-2 ALIMENTATION DES AUDIOVISUELS ET DE L’ÉCLAIRAGE INTÉGRÉ

L'ensemble des arrivées électriques pour l'audiovisuel (écrans) devra être prévu et mis en place selon le plan fourni (Annexe : AN\_FAUX\_DCE\_Annexe 7\_Lot3\_Carnet de plans d'éclairage).

**III-2.1 alimentation des audiovisuels**

Les alimentations des audiovisuels doivent être conçues en collaboration avec le lot 4 fourniture matériel audiovisuel et le lot 1 agencement :

* Alimentations à intégrer sur les cimaises existantes :

Percement de la cimaise et acheminement du câble jusqu'à destination à prévoir. Les alimentations devront être descendues du plafond et passer dans les cimaises existantes contre les murs périphériques.

* Alimentations venant du plafond, les positions seront à ajuster avec le lot 4 en fonction des besoins pour les audiovisuels.

**III-2.2 alimentation des éclairages intégrés**

L’exposition compte 1 socle avec éclairage intégré, équipé d’éclairage intégré composé d’un projecteur type Loupi, fourni par les Archives nationales (voir liste du matériel à disposition : Annexe 8\_Liste des éclairages disponibles).

Il est prévu :

* 1 unité
* 1 transformateur
* 1 potentiomètre

III-3 BAES

Pose et raccordement d’éclairages de sécurité LED type BAES fournis par le musée :

Quantité : **5 unités.**

Voir Annexe 12\_Lot3\_Expo Faux et faussaires BAES.pdfdécrivant les emplacements des BAES proposés par le service de la sécurité-sûreté des Archives nationales.

Les emplacements définitifs seront validés après notification avec les équipes de sécurité.

III-4 MAINTENANCE CURATIVE

Maintenance de l’éclairage durant la durée de l’exposition (4 mois) avec l’utilisation d’ampoules LED.

L’intervention devra avoir lieu au plus tard le mardi suivant le signalement de la panne par le service de l’Atelier du DACE.

III-5 DÉMONTAGE ET ÉVACUATION

Dépose de l’ensemble des éléments mis en place, y compris le matériel mis à disposition par les Archives nationales.

III-6 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

Location et pose de rubans LED intégrés aux mobiliers scénographiques

Les six vitrines niches intégrées aux cimaises centrales et l’armoire (MOB2) sont dotées d’éclairages led intégrés.

La mise en place de ces éléments nécessitera une coordination avec le lot 1-agencement afin de prévoir les arrivées de câbles les plus discrètes possibles.

L’entreprise chiffrera la location, la pose et le raccordement aux alimentations de rubans LED de type ATEA REGULAR 12 Watts au mètre 4000°K ou équivalent sur profilé plat métallique et profilé à 45°.

L’entreprise fournira les systèmes de fixation, les divers connecteurs d’alimentation, les transformateurs, potentiomètres et le raccordement électrique de ces dispositifs. L’alimentation de ces vitrines se fera depuis le rail 3 allumages au plafond.

L’exposition compte 7 dispositifs (6 vitrines et 1 meuble) équipées d’éclairage intégré.

Dénomination des vitrines et dispositif, voir carnet de plans de détails scénographique.

Il est prévu :

* 8 ml de rubans LED
* 7 transformateurs
* 7 potentiomètres

## Phasage des prestations

Les prestations incluent toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. Elles incluent la mise en place de l'ensemble des dispositifs.

Elles se déclinent en 4 phases :

* Phase 1 : Mise au point technique et spatiale. À l’issue de cette phase l’entreprise remet tous les documents d’exécution permettant la validation du projet final avant fabrication (fiches techniques des appareils) ;
* Phase 2 : Livraison et montage sur site ;
* Phase 3 : Maintenance ;
* Phase 4 : Dépose en fin d’exposition de tous les matériels installés. La réversibilité doit être totale.

## Respect de l’esthétique et coordination

L’ensemble des alimentations sera le plus discret possible. Les câbles passeront à l’intérieur des cloisons creuses (coordination nécessaire avec le lot 1). Lorsque cette solution ne sera pas possible (cimaises existantes), les câbles passeront sous goulottes laquées de la couleur des murs. Comme décrit dans les CCTP du lot 1, du lot 3 et du lot 4, les éléments sont à intégrer dans les structures de l’exposition. Une coordination est à organiser entre les prestataires des lots 1, 2, 3 et 4 pour l’intégration des visuels, le passage des câbles d’alimentation et réseau des dispositifs d’éclairage et audiovisuels dans les structures.

## Nettoyage du chantier

Le titulaire du marché est lié par une obligation de nettoyage après son intervention au moment du montage, mais aussi du démontage.

## Gestion des déchets

Les prestations à réaliser se feront dans des espaces et locaux occupés par le public et le personnel des Archives nationales.

## Le titulaire du présent lot devra s’inscrire dans une démarche de respect environnemental.

Le titulaire est tenu de déposer et d’évacuer les emballages et déchets au fur et à mesure de l’exécution du chantier, de les trier, éliminer ou les valoriser conformément à la réglementation en vigueur.